

RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT

1 CONTEXTE DU SITE DE L'INSTALLATION (ETAT INITIAL)

LOCALISATION DE LA FERME	
Situation	La ferme avicole La Saisonnière se situe sur la commune de Dumbéa, sur la route de Koé. Plus précisément, sur la parcelle n°1 Partie de la section de Dumbéa, propriété de M Alain Paul CHABRAND La parcelle a une superficie de 15 ha 40 a, toutefois les installations de l'exploitation ne couvrent pas la totalité de la parcelle mais une superficie d'environ 2 ha. La fumière de stockage des fientes est située à Nakutakoin sur la Commune de Dumbéa. Plus précisément la fumière est située sur la parcelle n°30 Partie appartenant à M. RENARD. La surface de la parcelle est de 223 ha 90 à 76 ca.
RAISONS A L'ORIGINE DU PROJET	
L'agrandissement de l'exploitation est nécessaire afin d'accroître la production d'œufs voulue par les gérants. Les raisons pour lesquelles, l'extension de l'exploitation de la ferme de La Saisonnière est réalisée à cet endroit sont essentiellement liées au fait que la surface de la parcelle où se trouvent actuellement les installations, permettait une extension sur le même site. De plus centraliser les installations sur le même site permet un gain de temps et de coût d'investissement en équipements et de suivi de l'exploitation.	
LE MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL	
Caractéristique physique du site	Les formations géologiques où se trouve la ferme sont représentées par des schistes, phtanites et calcaires de l'Eocène moyen à inférieur (d3a de la carte géologique de Nouméa feuille SF-58-XVII-1b). La zone où se situe la fumière est composée d'alluvions récentes du plioquaternaire (a3 de la carte géologique de Nouméa feuille SF-58-XVII-1b). Des analyses de sol sur les surfaces destinées à l'épandage permettent de connaître l'état initial des sols sur lesquels les fientes des poules seront épandues.
Contexte hydrologique	Le contexte hydraulique du terrain sur lequel sont implantés les bâtiments de la ferme de La Saisonnière est marqué principalement par la présence d'un creek situé le long de la limite parcellaire Nord. Les bâtiments de la ferme ne se trouvent pas en zone inondable. Il n'y a pas de captage/forage AEP situé dans un rayon de 100 m autour de l'exploitation. Toutefois l'exploitation se trouve dans un périmètre de protection éloigné de forages AEP situés plus en aval de l'exploitation. L'arrêté 78-374/CG du 28/11/78 réglementant les activités de nature à nuire à la qualité des eaux dans la vallée de Dumbéa, ne précise pas de contre indications concernant l'élevage de poules dans le périmètre de protection éloigné. L'eau du creek en amont des installations de la ferme est de moyenne qualité selon la norme NF et de qualité 2 selon la grille de potentialité biologique. En aval de la ferme, l'eau du creek présente également une qualité moyenne selon la norme NF et une qualité 2 concernant la potentialité biologique. Une légère augmentation de la pollution bactériologique est observée mais ne peut pas être uniquement imputable à La Saisonnière car des installations voisines impactent également ce creek. Sur la parcelle où se trouve la fumière, il n'y a pas des cours d'eau ou creeks à moins de 100 m de la fumière. Les parcelles ne se situent pas en zone inondable. Aucune information précise n'est disponible concernant ces cours d'eau ou creek.
Climat	Au niveau de Dumbéa pour les températures et de Nouméa pour les précipitations et le vent, on retient les données météorologiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Moyenne mensuelle de T° minimales = 23.4 °C ; - Moyenne mensuelle des T° maximales = 38.2°C ; - Record de pluie en 24 heures = 219,6 mm ; - Moyenne annuelle des pluies = 1071,5 mm ; - Vents dominants = alizé de direction Est Sud-Est.
LE MILIEU HUMAIN	
Zone urbanisées et zones d'habitats	La ferme est située dans un secteur orienté vers l'agriculture et l'élevage. La commune de Dumbéa est dotée d'un Plan Directeur d'Urbanisme (PUD), en cours de révision ((Délibération n° 21-2009/APS du 26 février 2009). Les sites où se trouvent la ferme et la fumière se situent en zone NC (« zone de ressources naturelles ») du Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa.
Qualité du site	Il n'existe pas de monument historique inscrit ou classé à proximité immédiate de la ferme de La Saisonnière ou de la fumière. La fumière est située sur une parcelle privée, éloignée des axes routiers. Elle n'est pas visible depuis la RM1 ou la RT1. La ferme est partiellement cachée par une haie végétale située le long de la route de Koé.
Nuisances existantes sur le site	Les nuisances présentes sur le site de la ferme sont principalement liées à la route de Koé prolongée qui longe en partie l'exploitation et l'exploitation avicole du Couvoir de Koé située à proximité de la ferme. Il n'y a pas de nuisance existante sur le site de la fumière ou à proximité immédiate.

2 PRINCIPALES INCIDENCES ET MESURES

ASPECT	INCIDENCES	MESURES																									
LES DECHETS	<p>La ferme de La Saisonnière est susceptible de produire plusieurs types de déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Déchets ménagers</u> produits par le personnel qui sont présents chaque jour sur la ferme ; - <u>Déchets industriels banals</u> pouvant être assimilés à des déchets ménagers de par leur composition et malgré une production qui peut être importante (emballages divers) ; - <u>Déchets industriels spéciaux</u> : ces déchets sont essentiellement de type organique : <ul style="list-style-type: none"> - fientes produites par les poules pondeuses ; - œufs cassés ; - poules pondeuses mortes retrouvées dans les batteries ; - poules réformées abattues non vendues ; - résidus de nourriture (farine) ; - les poussières ; - boues des fosses septiques - effluents de la cuve tampon de la dalle de lavage de la benne à fientes. 	<p><u>Déchets ménagers</u> : évacués à l'ISD de Gadjji par la collecte municipale</p> <p><u>Emballages</u> : évacués à l'ISD de Gadjji</p> <p><u>Fientes</u> : Evacués vers la fumière puis valorisation agricole</p> <p><u>Œufs</u> : Incinération</p> <p><u>Cadavres de volailles</u> : incinération</p> <p><u>Cendres</u> : évacués à l'ISD de Gadjji</p> <p><u>Résidus de farine</u> : évacués à l'ISD de Gadjji</p> <p><u>Poussières</u> : évacués à l'ISD de Gadjji</p> <p><u>Boue des fosses septiques</u> : Vidange par une entreprise spécialisée et envoi au CET de Ducos</p> <p><u>Effluents de la cuve tampon</u> : Vidange par l'exploitant puis épandage</p> <p><u>Boue de la fosse à lisier de la fumière</u> : pas de vidange actuelle car pas de lixiviats constatés, épandage.</p> <p>Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit.</p>																									
POLLUTION DES SOLS ET DES EAUX	<p>Il y a un risque de pollution sur site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les déchets : Le risque de pollution par les déchets (tous types confondus) pourra être aisément contrôlé (et annihilé) par la gestion rigoureuse du stockage et de l'élimination de ces déchets, telle que décrite ci-avant. Dans ce cas les impacts peuvent être considérés comme faibles voire nuls. - les eaux de nettoyage et produits : <table border="1"> <thead> <tr> <th>DESIGNATION DE L'AIRES</th> <th>LIQUIDES POLLUANTS PRESENTS ET/OU UTILISES SUR LA ZONE</th> <th>SYSTEME DE COLLECTE</th> <th>SYSTEME DE TRAITEMENT</th> <th>EXUTOIRES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Zone de stockage du carburant</td> <td>✓ Gasoil</td> <td>✓ Cuvette de rétention de 30 m³ (100% de la capacité de la cuve)</td> <td>✓ Cuvette de rétention de 30 m³ (100% de la capacité de la cuve)</td> <td>✓ sol</td> </tr> <tr> <td>Zone de stockage des huiles alimentaires</td> <td>✓ Huiles alimentaires en cas de fuite</td> <td>✓ Cuvette de rétention de 1000 litres ✓ Huiles sont stockées en fûts sur la dalle bétonnée du dock de stockage</td> <td>✓ Cuvette de rétention de 1000 litres</td> <td>✓ la dalle de béton</td> </tr> <tr> <td>Usine de fabrication, extérieure au niveau des silos, sortie des ventilateurs des poulaillers</td> <td>✓ Poussières ✓ Grains</td> <td>✓ Balayage ✓ Mur en tôle avec dalle bétonnée pour la poussière rejetée par les ventilateurs des poulaillers n°1 et 2 ✓ Barrière végétale pour les poulaillers n°3 à 6</td> <td>✓ Balayage</td> <td>✓ Sac ✓ Le sol, l'atmosphère et la végétation</td> </tr> <tr> <td>Unités de conditionnement</td> <td>✓ Suma Bac mélangé à l'eau (1%) ✓ Pas de surdose possible car pompe doseuse pré-réglée</td> <td>✓ Dalle carrelée ✓ Siphon centrale</td> <td>✓ Fosse toutes eaux de 3500 litres puis lit d'épandage</td> <td>✓ Lit d'épandage</td> </tr> </tbody> </table> <p>- les eaux vannes dans les fosses septiques.</p>	DESIGNATION DE L'AIRES	LIQUIDES POLLUANTS PRESENTS ET/OU UTILISES SUR LA ZONE	SYSTEME DE COLLECTE	SYSTEME DE TRAITEMENT	EXUTOIRES	Zone de stockage du carburant	✓ Gasoil	✓ Cuvette de rétention de 30 m ³ (100% de la capacité de la cuve)	✓ Cuvette de rétention de 30 m ³ (100% de la capacité de la cuve)	✓ sol	Zone de stockage des huiles alimentaires	✓ Huiles alimentaires en cas de fuite	✓ Cuvette de rétention de 1000 litres ✓ Huiles sont stockées en fûts sur la dalle bétonnée du dock de stockage	✓ Cuvette de rétention de 1000 litres	✓ la dalle de béton	Usine de fabrication, extérieure au niveau des silos, sortie des ventilateurs des poulaillers	✓ Poussières ✓ Grains	✓ Balayage ✓ Mur en tôle avec dalle bétonnée pour la poussière rejetée par les ventilateurs des poulaillers n°1 et 2 ✓ Barrière végétale pour les poulaillers n°3 à 6	✓ Balayage	✓ Sac ✓ Le sol, l'atmosphère et la végétation	Unités de conditionnement	✓ Suma Bac mélangé à l'eau (1%) ✓ Pas de surdose possible car pompe doseuse pré-réglée	✓ Dalle carrelée ✓ Siphon centrale	✓ Fosse toutes eaux de 3500 litres puis lit d'épandage	✓ Lit d'épandage	<p>Etant donné que les eaux de nettoyage des unités de conditionnement sont collectées par des fosses toutes eaux puis lits d'épandage, aucune mesure supplémentaire n'est prévue.</p> <p>Etant donné qu'il n'y a pas de risques de pollution chronique liés à la cuve de carburant et aux fûts d'huile aucune mesure supplémentaire n'est prévue. Notons que la cuve à gasoil est équipée d'une cuvette de rétention d'une capacité de 100 % soit 3 m³ et que les fûts d'huile sont également mis dans une cuvette de rétention de 1000 litres pour un stockage maximum de 400 litres d'huile.</p> <p>Etant donné que le nettoyage des poulaillers est régulier et que les poussières sont ramassées aucune mesure supplémentaire n'est prévue.</p> <p>De plus l'exploitant compte d'ores et déjà édifier des parois en tôle à l'arrière des poulaillers n°1 et 2 afin de bloquer les poussières. Une barrière végétale sera plantée à l'arrière des autres poulaillers.</p> <p>L'exploitant veillera à entretenir régulièrement les fosses. Une vidange sera réalisée au minimum tous les 5 ans par une entreprise spécialisée.</p>
DESIGNATION DE L'AIRES	LIQUIDES POLLUANTS PRESENTS ET/OU UTILISES SUR LA ZONE	SYSTEME DE COLLECTE	SYSTEME DE TRAITEMENT	EXUTOIRES																							
Zone de stockage du carburant	✓ Gasoil	✓ Cuvette de rétention de 30 m ³ (100% de la capacité de la cuve)	✓ Cuvette de rétention de 30 m ³ (100% de la capacité de la cuve)	✓ sol																							
Zone de stockage des huiles alimentaires	✓ Huiles alimentaires en cas de fuite	✓ Cuvette de rétention de 1000 litres ✓ Huiles sont stockées en fûts sur la dalle bétonnée du dock de stockage	✓ Cuvette de rétention de 1000 litres	✓ la dalle de béton																							
Usine de fabrication, extérieure au niveau des silos, sortie des ventilateurs des poulaillers	✓ Poussières ✓ Grains	✓ Balayage ✓ Mur en tôle avec dalle bétonnée pour la poussière rejetée par les ventilateurs des poulaillers n°1 et 2 ✓ Barrière végétale pour les poulaillers n°3 à 6	✓ Balayage	✓ Sac ✓ Le sol, l'atmosphère et la végétation																							
Unités de conditionnement	✓ Suma Bac mélangé à l'eau (1%) ✓ Pas de surdose possible car pompe doseuse pré-réglée	✓ Dalle carrelée ✓ Siphon centrale	✓ Fosse toutes eaux de 3500 litres puis lit d'épandage	✓ Lit d'épandage																							

ASPECT	INCIDENCES (SUITE)	MESURES (SUITE)
POLLUTION DES SOLS ET DES EAUX	<p>Le principal risque de pollution hors du site est lié à mode de stockage inadapté des fientes (riches en éléments fertilisants) et au surdosage des effluents épandus, ou à des épandages mal gérés, sur des terres mal adaptées, etc...</p>	<p><u>Le stockage :</u> Notons d'ores et déjà que la fumière est située à plus : <ul style="list-style-type: none"> - 100 m des habitations des tiers, - 35 m de puits ou forages, - 200 m de lieux de baignade et des plages, - 500 m de pisciculture ou zones conchylicoles. La dalle en béton de la fumière possède une surface suffisamment grande pour un stockage de fumier de 4 mois (432 m³ de fumiers) soit de 100,7 m². L'exploitant stocke le fumier trois mois avant un épandage. La fumière est protégée des intempéries par un toit en tôle.</p> <p>L'exploitant s'engage à boucher les ouvertures situées au niveau des murets de la fumière afin d'éviter que des fientes tombent à l'extérieur de la fumière. Afin d'éviter toutes éclaboussures sur les fientes liées à la descente des précipitations depuis la toiture, l'exploitant s'engage à mettre en place une gouttière ou réaliser un caniveau pouvant réceptionner les eaux pluviales. Les eaux pluviales ne seront pas reliées à la fosse à lisier. La fosse à lisier sera couverte pour la protéger des eaux météoritiques. Un regard de visite devra être disponible afin de pouvoir contrôler le remplissage de la fosse et de pomper les éventuels lixiviats. Les abords de la fumière devront être entretenus et débroussaillés.</p> <p><u>L'épandage :</u> L'épandage est interdit : <ul style="list-style-type: none"> - pendant les périodes de forte pluviosité, - en dehors des terres régulièrement travaillées et des prairies régulièrement exploitées, - sur des terrains à forte pente, - sur les sols inondés ou détrempés. L'exploitant fournira un plan d'épandage et un cahier d'épandage précisant les modalités d'épandage effectuées sur les parcelles. Un périmètre de 35 m autour des creeks permanents et trous d'eau sera exclu des surfaces d'épandage. Monsieur Chabrand projette de composter ses fientes dès que cette filière sera développée sur le Territoire.</p>
COMMODITES DU VOISINAGE		
Les émissions atmosphériques	<p>Les infrastructures de la ferme de La Saisonnière sont susceptibles d'être à l'origine de dégagements gazeux odorants ou de poussières via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'unité de production de la farine d'alimentation ; - les poulaillers (à l'intérieur et à la sortie des ventilateurs) ; - les convoyeurs à fientes ; - les bacs à déchets ; - le dépotage de la cuve de carburant (opération ponctuelle) ; - les bacs à déchets ; - la fumière. 	<p>Le mélangeur de l'unité de fabrication de farine est équipé d'une chaussette de récupération de la farine, qui empêche la poussière d'être libérée dans l'atmosphère. L'exploitant envisage d'ores et déjà de changer le broyeur à marteaux au profit d'un broyeur à disques d'ici la fin de l'année 2009 ce qui diminue l'émission de poussière. La fabrication de la farine n'est pas continue, elle est réalisée une fois par jour durant 3 heures.</p> <p>Les poulaillers sont quasiment hermétiques étant donné que les ouvertures sont bâchées, ce qui limite la dispersion de poussière vers l'extérieur. L'exploitant a d'ores et déjà prévue de réaliser des parois en tôle en sortie des ventilateurs ainsi que des haies végétales pour récupérer les poussières.</p> <p>Pour réduire les odeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les fientes sont continuellement séchées par un afflux d'air automatique, - les convoyeurs à fientes et les fosses bétonnées en sortie des poulaillers seront fermés, - la bonne gestion de la fumière devrait permettre de limiter les émissions odorantes engendrées par une macération du fumier, - les bacs à déchets seront sortis régulièrement pour le ramassage par la CSP. Les cadavres et œufs impropres à la consommation ne devront pas être stockés dans les bacs à déchets.

ASPECT	INCIDENCES (SUITE)	MESURES (SUITE)
Bruits et Vibrations	<p>Les principales sources de bruit sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le caquetage des poules et poulettes, - l'unité de fabrication de farine (3h par jour), - le groupe électrogène (groupe de secours fonctionnement très occasionnel), - ventilateurs (mise en route automatique), - compresseurs. <p>La sensibilité du voisinage est faible : présence d'autres installations d'élevage de poules et de pépinières. Les sources de bruits ne sont soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éloignées des limites parcellaires : unité de fabrication de farine ; - isolées par un mur végétal ; - située en bord de parcelle mais n'occasionnant pas de nuisance du fait de l'absence d'habitation ou de bureau à ce niveau : ventilateurs. 	<p>La Saisonnière compte s'équiper d'un nouveau broyeur pour la fabrication des farines. Ce broyeur (DIDC MILL type SK, fiche technique en annexe 6) est un broyeur à disque fonctionnant sans ventilation, son fonctionnement est donc plus silencieux que celui de broyeurs classiques (80dB au plus près du broyeur). Les émissions à ce niveau seront donc réduites. De plus, notons que l'unité de fabrication des farine n'est pas située en limite de parcelle et ne fonctionne que 3h par jour en journée.</p>
Salubrité publique	<p>Les animaux nuisibles pouvant apparaître au sein de l'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>des rats</u> qui pourraient être attirés par la nourriture destinée aux poules ou par les déchets organiques comme les œufs, les poules mortes ; - <u>des mouches</u> dont l'apparition serait favorisée par le croupissement de l'eau au niveau de la fosse du convoyeur à fientes, un stockage non adéquate des fientes, la présence même des poules... Le tout générant une humidité ambiante propice au développement de mouches ; - <u>des cafards ou autres insectes</u>, hôtes habituels de lieux où les aliments ou matières organiques (farine d'alimentation, œufs cassés, etc.) sont disponibles ou bien dont la salubrité laisse à désirer. <p>En aviculture, les bactéries présentant le risque principal de contamination sont les salmonelles (<i>Salmonella</i>).</p> <p>La contamination peut provenir des cadavres de poules et les œufs cassés laissés à l'air libre avant incinération.</p>	<p>L'exploitant devra continuer la mise en place de pièges ou d'aliments empoisonnés contre les rats ou faire appel à une entreprise spécialisée si nécessaire.</p> <p>L'exploitant s'engage d'ores et déjà à bâcher les ouvertures des bâtiments poulettes.</p> <p>L'exploitant s'engage à fermer les fosses bétonnées et les convoyeurs à fientes afin des les protéger des intempéries et des mouches.</p> <p>La gestion des déchets devra être rigoureuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'évacuation des déchets devra être régulière et aussi fréquente que nécessaire, - les volailles mortes et œufs cassés seront stockés dans le congélateur prévu à cet effet en attente de leur incinération, - le fumier sera évacué de la ferme sans délai. <p>Une surveillance régulière des poules aura lieu pour détecter les éventuelles contaminations des volailles. En cas de besoin, des traitements adéquats seront effectués.</p> <p>Des règles strictes d'hygiène permettront de limiter la dispersion de salmonelles vers l'extérieur et le milieu naturel en cas d'épidémie au sein de l'élevage. Ces règles concernent tout particulièrement l'évacuation rapide et la destruction adaptée des matières contaminées : cadavres de volailles, fientes.</p> <p>En aucun cas les fientes contaminées ne pourront être épandues.</p>
PATRIMOINE ET PAYSAGE CULTUREL		
<p>S'agissant d'une exploitation existante, il apparaît que la poursuite de l'exploitation avec l'ajout de quatre poulaillers supplémentaires ne devrait pas avoir d'effet significatif sur le paysage d'autant plus que le site bénéficie d'une barrière végétale le long de la route de Koé, cachant partiellement l'exploitation.</p> <p>On notera cependant que l'exploitant veillera à un entretien régulier des bâtiments et de leurs abords.</p> <p>L'exploitant envisage d'ores et déjà, d'agrémenter le contour des nouveaux poulaillers, d'une haie de végétation du côté du chemin de passage interne.</p> <p>Cette haie contribuera à l'amélioration de l'intégration paysagère du site.</p>		
REHABILITATION DU SITE		
<p>La Saisonnière est une exploitation agricole familiale vouée à être permanente. Néanmoins, en cas d'arrêt de l'activité sur le site, Monsieur Chabrand s'engage à respecter le Code de l'Environnement de la Province Sud.</p>		

3 ANALYSE DES EVENTUELS DANGERS

L'exploitation de La Saisonnière dispose de plusieurs équipements et produits pouvant représenter un danger :

- une cuve à gasoil de 3 m³ : dangers d'explosion et d'incendie
- les silos de farine et de grains : danger d'explosion et d'incendie,
- le stockage de fiente : incendie,
- les installations électriques : incendie.

Le tableau suivant présente la probabilité d'occurrence des différents scénarii d'accident :

Les scénarii	Probabilité	Effet(s)
Explosion au niveau des silos	E	Thermique - Surpression
Incendie lié au stockage du gasoil	E	Thermique
Au niveau des installations de la ferme		
Inflammation des matières premières (blé, maïs, farine)	E	Thermique
Inflammation des huiles alimentaires	E	Thermique
Incendie d'origine électrique	B	Thermique
Incendie lié au dysfonctionnement du système de chauffage	D	Thermique
Actes d'imprudence (allumage d'une cigarette)	E	Thermique
Incendie au niveau du stockage des fientes (macération prolongée en anaérobiose)	E	Thermique

Légende :

- E « événement possible mais extrêmement peu probable » : n'est pas impossible au vu des circonstances actuelles, mais non rencontré au niveau national sur un très grand nombre d'années/installations.
- D « événement très improbable » : s'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité.
- C « événement improbable » : un événement similaire déjà rencontré dans ce type d'organisation au niveau national, sans que les éventuelles corrections intervenantes depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité.
- B « événement probable » : s'est produit et/ou peut se produire pendant la durée de vie de l'installation.
- A « événement courant » : s'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installation, malgré d'éventuelles mesures correctives.

Les scénarii d'explosion des silos ont été examinés plus avant du fait de leur caractère instantané ne permettant pas une évacuation.

Installations	Nombre de personnes extérieures impliquées et gravité des effets			
	Effets indirectes	SEI	SEL	SELS
Silo de blé	14 pers : effet indirect par bris de vitre	2 pers : sérieux	0 pers : modéré	0 pers : modéré
Silo de maïs	12 pers : effet indirect par bris de vitre	2 pers : sérieux	0 pers : modéré	0 pers : modéré
Silo de farine*	5 pers : effet indirect par bris de vitre	0 pers : modéré	0 pers : modéré	0 pers : modéré

* Nous avons considéré l'explosion individuelle d'un silo de farine.

Légende :

- Effets indirectes : seuils des effets irréversibles correspondant à la zone des effets indirects par bris de vitre sur l'homme ;
- SEI : seuils des effets irréversibles correspondant à la zone des dangers significatifs pour la vie humaine ;
- SEL : seuil des premiers effets létaux correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine ;
- SELS : seuil des effets létaux significatifs correspondant à la zone des dangers très graves pour la vie humaine. Cela correspond également au seuil des effets dominos sur les structures (propagation possible aux structures voisines).

Concernant la cuve à gasoil, les rayons de danger concernant les effets thermique (incendie) ont été calculés, les rayons des effets thermiques étant plus élevés que les rayons des effets de surpression :

- SEI (seuil des effets irréversibles) zone des dangers significatifs pour la vie humaine : 7,5 m,
- SEL (seuil des effets létaux), zone des dangers graves pour le vie humaine : 5,4 m.

Ces rayons n'englobent aucun bâtiment, les effets d'un éventuel incendie de la cuve sont donc modérés.

Le tableau à double entrée ci-dessous rassemble les paramètres de gravité des accidents éventuellement liés aux silos et à la cuve de gasoil et leur probabilité d'occurrence. Les scénarii d'incendie au niveau de la ferme n'ont pas été considérés du fait de leur cinétique relativement lente.

		Probabilité :				
		E	D	C	B	A
Gravité :	Désastreux					
	Catastrophique					
	Important					
	Sérieux	Explosion du silo de blé ou de maïs				
	Modéré	Explosion d'un silo de farine Incendie du stock à gasoil Incendie au niveau du stock de fientes				

	Zone de risque élevée
	Zone de risque intermédiaire
	Zone de risque moindre

Les installations de la Saisonnières représentent donc un risque jugé moindre.